

# Estimez votre hausse de loyer pour 2023

VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER UNE HAUSSE DE LOYER ABUSIVE

Cette grille de calcul vous permet **d'estimer** une hausse de loyer <<raisonnable>> pour votre loyer. Cet outil ce veut un indicateur vous permettant d'évaluer si la hausse demandée par votre propriétaire semble abusive ou non.

## 1) Calculez l'indice d'augmentation 2023 sur votre loyer mensuel

Multipliez votre loyer mensuel par l'indice fourni par la Régie du logement (calcul exact à faire : loyer actuel, multiplié par pourcentage ici-bas, divisé par 100)

Exemple :  $750 \text{ (loyer)} \times 2,3 \text{ (logement non chauffé par le propriétaire)} / 100 = 17,25\$$

2,3% pour les logements non chauffés par le propriétaire

2,8% pour les logements chauffés à l'électricité par le propriétaire

4,5% pour les logements chauffés au gaz par le propriétaire

7,3% pour les logements chauffés au mazout (huile) par le propriétaire

## 2) Additionnez les taxes municipales

**Appelez au 311** : (dites que vous calculez votre hausse de loyer et que vous avez besoin du montant des taxes municipales de 2022 ET de 2023. On vous demandera alors votre adresse, puis on vous donnera le montant des taxes). Ou <https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/evalweb/index>

Taxes pour 2023 \_\_\_\_\_

—

Taxes pour 2022 \_\_\_\_\_

Différence = \_\_\_\_\_ ÷ (nombre logements) = \_\_\_\_\_

÷ (12 mois)

=  \$

### 3) Additionnez les taxes scolaires

Appelez au 514 384-5034 : (Appuyez sur le 0, et une personne prendra votre appel. Dites que vous calculez votre hausse de loyer, et que vous avez besoin du montant des taxes scolaires de 2021-2022 ET de 2022-2023. On vous demandera alors votre adresse, puis on vous donnera le montant des taxes). Ou [www.cgtsim.qc.ca](http://www.cgtsim.qc.ca)

Année scolaire 2022-2023 \_\_\_\_\_  
Année scolaire 2021-2022 \_\_\_\_\_

Différence = \_\_\_\_\_ ÷ (nombre logements) = \_\_\_\_\_  
÷ (12 mois) = \_\_\_\_\_ \$

### 4) Additionnez les réparations majeures en 2022

(Travaux fait entre 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 31 décembre 2022) (s'il y a lieu) :

Pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux majeurs, ajoutez 3,17 \$ par mois, puis divisez par le nombre de logements bénéficiant de ces travaux majeurs.

Calcul exact à faire :

- pour les travaux **dans mon logement** : montant des travaux, multiplié par 0,00317
- Pour les travaux **qui concernent l'immeuble dans son ensemble** : montant des travaux, multiplié par 0,00317, divisé par le nombre d'appartements,

\_\_\_\_\_ \$

### 5) Additionnez tous les montants :

1+2+3+(4) =

\_\_\_\_\_ \$

Vous avez maintenant une estimation d'une hausse raisonnable de loyer pour votre logement. Si la hausse demandée par le propriétaire est supérieure à ce montant, vous pouvez répondre :

**! Je refuse ma hausse de loyer et je conserve mon logement !**